
COMMUNE
D'
ISSENHAUSEN



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T05-2026**

Le Maire de la commune d'Issenheim

**Arrêté Municipal n° 05-2026
Portant restriction de circulation rue Principale
ISSENHAUSEN**

Le Maire de la Commune de ISSENHAUSEN,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R44 et R225 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, notamment l'article 25 ;

VU la demande de Wicker 8 rue principale 67270 Hochfelden le 29/09/2026 ;

Considérant que les travaux de branchement eau et assainissement par l'entreprise Wicker rue principale à ISSENHAUSEN :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison d'une intervention pour le raccordement en eau et assainissement, rue Principale, 67270 Issenheim, **le stationnement sera interdit** au droit du chantier pendant 10 jours, entre le 05 octobre 2026 et le 15 octobre 2026 inclus. Travaux en demi chaussée sous feux tricolores et une **vitesse limitée à 30 km/h**

ARTICLE 2 : La desserte des riverains demeurera maintenue.

ARTICLE 3 : Le **stationnement** des véhicules légers et lourds sera **interdit**.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans un délais de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

L'absence de réponse vaut rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délais de deux mois à compter de son affichage et de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>

ARTICLE 5 : M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Wicker chargé des travaux,
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Hochfelden,
- Au SDIS
- Service ordure ménagère Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Fait à ISSENHAUSEN, le 29/09//2026

Le Maire, Jérôme GUERREIRO

